L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau: 73 rue de Chartres
NOUVELLE-ORLÉANS
VENDREDI, 6 JANVIER 1893.

THEATRE DE L'OPERA.

Forcément il a fallu nous priver hier de la représentation de *la Favorite*. Privation réelle, car nous ne sommes pas de ceux qui affectent un pédantisme et aussi très bruyamment déclaré pour l'œuvre de Donizetti. Et puis nous aurions été heureux d'y entendre Mme Lemaître-Schwayer et M. Gluck. C'est partie remise, simon nous a espérer.

Nous étions également ravis d'avoir la matinée, où revenait *Mam'zelle Nitouche*.

On rit en somaine comme le dimanche et un ami nous dit qu'on s'en est donné à cœur joie hier; ce qui veut dire le meilleur succès, alors qu'il s'agit d'une opérette-vaudeville; ce que sont ces trois actes.

Demain, en matinée, les vrais *Dragons de Villars*, par Aimé Malliart tout seul, s. v. p.

Le soir, seconde représentation de *Samson et Dalila*, dont la première a été justement très remarquée. Nous nous trompons fort, ou cet opéra qui suffirait à classer M. Camille Saint-Saëns parmi les grands maîtres, va devenir l'un des favoris du noble public et faire décidément partie du répertoire permanent de notre scène française. C'est une réussite fort accentuée pour le compositeur, pour M. Raynaud, pour M. Chauvreau aussi, ainsi que pour M. Maizee, dont le rôle n'est cependant rien qu'épisodique.

Mercredi tout un ensemble qui a laissé la plus favorable impression, qui se fera sans doute plus profonde encore à cette seconde soirée où chacun sera plus sûr de soi même, on devra comme au delà de la rampe.

Les deux spectacles de dimanche se composeront ainsi: *La Traviata*, en matinée, avec MM. Gluck, Dethurens, Mme Jan Boyer; le soir *Les Jurons de Cadillac* comédie en un acte dont les deux personnages font assaut d'esprit, en deux gammes différentes, le soir, seconde représentation de: *Trois femmes pour un mari*, trois actes où figure la troupe de comédie entière.

Mort d'Albert Delpit.

Nos dépêches transatlantiques nous transmettent une nouvelle bien douloureuse: la mort d'Albert Delpit, un ami de vingt-cinq ans. Télégramme de trois lignes, sec, qui annonce simplement cette mort si regrettable, si imprévue; pas un détail. Sans doute c'est à la date d'hier 5 janvier que ce malheur est advenu.

Nous nous contentons aujourd'hui de l'annoncer à la population louisianaise qui en sera certainement consternée, car seul qui vient de disparaître si prématurément était né à la Nouvelle-Orléans.

Notre brillant compatriote qui avait le droit de croire à un long avenir, à des succès plus marqués encore que ceux qu'il avait déjà obtenus, était âgé de 43 ans seulement.

Nous nous bornons là pour cette fois, car nous sentons le besoin de reconcilier notre esprit, afin de consacrer à cette existence trop tôt brisée, l'article biographique que méritent et le talent et le caractère de cet homme excellent.

Théâtre St-Charles.

Aujourd'hui avant-dernière soirée de M. John F. Sheridan, qui paraîtra dans son rôle renommé de *Fun on the Bristol*.

L'engagement de cette troupe très recommandable prend fin demain soir.

Dimanche viendra le tour de M. Harry Lacy, qui paraîtra dans la comédie: *The Planter's Wife*.

Grand Opera House.

Ce soir Mlle Jeffrey-Lewis changé de programme et paraîtra dans *Forget-me-not*; l'un des rôles les plus cités dans son répertoire. Le même ouvrage sera répété demain en matinée.

L'engagement qui expire demain soir se terminera par *Clotilde*, la pièce qui a si bien présenté cette troupe à notre parterre.

Les représentations de M. Robert Downing commenceront après-demain dimanche.

Académie de Musique.

Ce soir seconde représentation de la comédie: *The Wife*. L'ouvrage est trop connu pour qu'il soit besoin de vous dire que c'est l'un de ceux qui sont le plus demandés et régulièrement le plus souvent sur la scène américaine.

La troupe de M. Daniel Frohman qui l'interprète va laisser ici l'un des bons souvenirs de la présente saison.

La semaine qui commencera après-demain dimanche, s'ouvrira avec la troupe dont M. J. K. Emmet est l'étoile.

Recital.

Mme Marguerite Samuel, l'artiste louisianaise, aussi distinguée par sa supériorité professionnelle dans l'enseignement du piano, que par son talent, son charme d'exécution, nous apprend qu'elle va donner une série de trois *recitals*, dont le premier aura lieu le samedi 14 janvier, au foyer de l'Opéra, et dont, seuls, elle en fera tous les frais.

Personne mieux qu'elle ne saurait suffire à pareille responsabilité, car avec son talent je attachant elle possède une mémoire puissante, infaillible. Si bien qu'elle se risque à une épreuve comme celle d'un recital, sans même revoir, raccorder, ainsi que l'on dit au théâtre, les morceaux figurant à son programme; tout elle sait, même d'elle-même, tant elle garde la pleine conviction que pas une défaillance de mémoire ne surviendra.

Et savez vous bien ce que lui impose cette manière, dont elle sera l'unique exécutante? Quatorze numéros, dont chacun a de l'importance; et l'un de ces numéros est, s'il vous plaît une sonate de Beethoven (n° 26), avec andante et variations, menuet, marche funèbre, allegro. Dans ce vaste et intéressant programme figurent les noms de Stanaty, Gluck, Saint-Saëns, Mendelssohn, Raff, Hayden, S. Bach, Chopin et Liszt.

Le public ne saurait pas un jeu délicat, captivant, demandera-t-il des bis? nous n'ignorons. Mais ce que nous pouvons affirmer, et d'aplomb, c'est que le répertoire de la pianiste est immense et que vous ne la prendrez pas sans vert.

Le concert commencera à trois heures et demie.

Prix du billet $1.

Mme Prudhomme fils s'aperçoit que la redingote de son mari est pleine de taches.

—Je vais nettoyer ça, lui dit-elle. Dans quelques instants il n'y paraîtra plus.

—Avec quoi?

—Avec du bois de Panama, parbleu.

Et Prudhomme, très digne:

—Pour me compromettre alors?

Propos du jour, au café Trois-Etoiles.

Le financier A.....—Une partie d'échecs, mon cher député?

Le député B.....—Des chèques.....Mais. Trop dangereux, ce jeu-là, par le temps qui court, pour qu'on me reprenne à y toucher!

SOARDS'
1892—NEW ORLEANS
City Directory
Est maintenant en circulation et reconnu comme étant le meilleur Directory de cette ville qui ait jamais été publié. Une table de la population, valeur pour les négocians. Envoyez en chercher immédiatement.
City Directory (Directory de la ville) prix $6 00
Livre Bleu (Blue Edition)..... 2 00
Directory Commercial (forme portative)... 1 00
Mappe de la ville (lithographiée en 8 couleurs)..... 50
N'importe lequel des livres mentionnés ci-dessus est envoyé par express ou par la malle dans toutes les parties des Etats-Unis après réception du montant du livre demandé.
R. H. SOARDS, Editeur,
Commercial Place.
8 nov 1892

Avis important.

PENANT offre le 1er janvier, le Southern Pacific Co. mettra un train additionnel sur les lignes Morgan La. & Texas RR. qui fera le service entre la Nouvelle-Orléans et Alexandrie. Ce nouveau train partira de la Nouvelle-Orléans à 7.45 heures A. M. et arrivera à 5.50 P. M. Le train de la Californie qui part à 9.45 P. M. arrive A. M. très directement à La Fayette. Il n'arrêtera qu'à Carencro, Morgan City et la Nouvelle Iberia. Toutes les affaires locales avec les divers endroits entre la Nouvelle-Orléans et Alexandrie prendront le nouveau train qui partira à 7.45 heures A. M.

DR PRICE'S
Cream Baking Powder.
La seule Poudre de Crème de Tartre Pure.—Pas d'Ammoniaque; Pas d'Alun.
En usage dans des millions de familles—40 années d'épreuve.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 6 Janv. 1893.—Indications pour la Louisiane—Beau temps; vents du nord.

Température du 5 janvier 1893. Thermomètre de E. A. L. CLAUDEL, Opticiens, No 143 rue du Canal.

Entre Carondelet et Baronne.	Fahrenheit	Centigrade.
7 heures du matin.....	44	7
Midi.....	56	12
3 P. M.....	52	10
6 P. M.....	60	14

Mariages, Naissances et Décès, inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

MARIAGES—Alexander Baptiste à Mlle Charity Jones; Jacob Wingfield à Mlle Clara Thim; Henry Arnstein à Mlle Martha Eisen; Horace A. Leche à Mlle Mary E. Ferguson; John J. Duncan à Mlle Josephine C. Koster; Scott Lee à Mlle Julia Williams; Lewis C. Schackleford à Mlle Leoline A. Smith; John Farson à Mlle Nellie Smith; Marshin E. Dorsonart à Mlle Alice M. de Guirmond; Blovett Collins à Mlle Mary McFoe; John Cain à Mlle Elizabeth Hill.

NAISSANCES—Mmes Conrad Sick, une fille; O. Tourner, une fille; Peter Johnson, un garçon; Charles A. Evans, une fille.

DÉCÈS—John J. Reilly, 32 ans, 27 rue Constance; Victor M. Murray, 33 ans, 97 rue Columbus; Albert Wilde, jr, 8 jours, 95 Orléans; John V. Miller, 65 ans, cor. Thalia et Clara; John Burke, 60 ans, 453 rue Maisonnée; Estelle Eugène, 13 mois, 411 rue Conti; Mme Jacob Jaiser, 71 ans, cor. Kerlerec et Dorgenois; Mme Catherine L. Carrick, 35 ans, 105 rue des Champs-Elysées; Marie Z. Eawards, 80 ans, cor. Johnson et Annette.

Cour Suprême.—W. J. Comerford contre la ville, en appel, pour obliger le Maire à signer un contrat.

L'Etat contre Michel Walsh, Tom Ryan et J. J. Leonard, reconnus coupables de l'assassinat de Tom Hanley et condamnés à perpétuité.

La demande d'appel est rejetée.

Cour Civile de District.—Les successions de P. N. Sifong et Geo. Jonas sont ouvertes.

Mme Marie E. Lyons contre R. J. Murphy pour obtenir le divorce.

Dominique Bonnemaison contre Maxwell, Peale & Allen pour $2,000.

Margaret Eiglee contre James O'Connell, son mari, en séparation de corps et de biens.

Margaret Cain contre Wm Ziegler, pour obtenir l'annulation d'un contrat.

Elizabeth Harvey contre Joe Harwood, dans le même but.

Cour Criminelle.—Section B.—COMPARUTION DU CHEF GASTER.—Vingt-deux violateurs de la loi du dimanche ont comparu hier matin devant le juge Moïse et ont été remis en liberté sous caution.

Une nombreuse assistance avait été attirée au tribunal par le fait que le chef Gaster devait comparaître parmi les accusés.

Il s'agissait de discuter l'opportunité d'ajourner ou de maintenir l'accusation portée contre M. Gaster et dont il avait demandé l'annulation mardi dernier, par le ministère de l'avocat de la ville.

Celui-ci, en plaidant la cause de son client, l'est attaché à prouver qu'il n'était point un fonctionnaire dépendant du gouvernement d'Etat, mais un officier du gouvernement municipal, dépendant du maire et du Bureau de Police dont il exécute les instructions.

Il a donné lecture de plusieurs textes de lois à l'appui de son assertion, et tendant à prouver que l'accusation ne reposait sur aucune base admissible.

M. Adams a répondu simplement qu'en vertu de la loi No 63 de 1888, le chef de police était la créature de la loi et par conséquent fonctionnaire d'Etat.

Il a cité des textes de loi à l'appui, et après avoir entendu les deux plaidoiries, le juge Moïse a annoncé qu'il rendrait sa décision ce matin.

On sait que c'est à aujourd'hui qu'a vait été remis le jugement de l'affaire. Selon la décision du juge, le Chef sera jugé ou l'accusation qui pèse contre lui sera retirée.

A l'Hôtel de Ville.—Le Comité d'Organisation qui s'est réuni hier à midi à l'Hôtel de Ville, a décidé de porter de $100 à $150 par mois les appointements du secrétaire du Conseil, M. Manning, à $125 ceux du commis en chef dans le bureau de l'avocat de la ville; à $100 ceux de M. Rees et Kernan, qui étaient à $75 au lieu de $50 ceux de M. Dunn, du même bureau à $100 ceux de M. Skidmore, teneur de livres dans le bureau du commissaire des travaux publics et à $50 ceux du commissionnaire de ce département.

La question de l'augmentation du salaire des surintendants des wards dans le département des travaux publics a été discutée et résolue négativement, sur le refus de M. Farrell de rien prélever à cet effet sur sa subvention dans le budget de 1893.

Eye, Ear, Nose and Throat Hospital.—Le comité exécutif de cette institution, a tenu hier sa séance mensuelle sous la présidence de M. W. B. Schmidt.

Le secrétaire a annoncé que pendant le mois, il avait été admis 324 personnes, donné 2098 consultations et fait 54 opérations.

Le trésorier a fait le rapport suivant, au sujet des donations des diverses associations de bienfaisance:

Young Men's B. A. $25, Les B. A. $25, Manhattan $25, Home Benevolent $25, Association des Bouchers $25, Association Italienne $50, Minerva B. A. $25, Howard A. $10, Sons of Louisiana B. A. $25, Ladies' Violet B. A. $13, Pelican Lodge No 2,511 K. of Honor $5, Ladies and Gentlemen B. A. $25, Colon Yardmen's Ass. No 1 $100, Ladies' Independent Ass. $25.

Le comité a l'intention de faire construire, attenant à la salle d'opérations, du côté de la rue de la Douane, une annexe à trois étages et d'y réunir les instruments les plus perfectionnés pour les opérations les plus délicates.

Au rez-de-chaussée seront faites exclusivement les opérations du nez, de la gorge et des oreilles. Le premier étage sera affecté aux opérations des yeux, et au troisième étage se feront les opérations difficiles demandant beaucoup de lumière. Le comité soumettra probablement au prochain meeting, une estimation du coût de la construction de l'immeuble projeté. Certains règlements pour le gouvernement de l'hôpital ont été soumis et adoptés.

Il a été décidé d'appeler l'attention du public sur le fait que désormais les malades seront admis tous les jours, entre 9 et 10 heures du matin, excepté le dimanche et les jours de fête.

Le comité a décidé de porter de 2 à 4 le nombre des internes, et MM. Joe C. Abbott et C. H. Schwaemmle ont été élus aux deux nouveaux postes créés.

Le comité chargé des détails de l'organisation de la représentation qui sera donnée le 11 à l'Opéra, au bénéfice de l'institution, a annoncé que tout serait prêt pour cette époque.

Le meeting a été ajourné au premier mercredi du mois prochain.

Succession Solari.—Le testament de M. Jos. Solari, daté du 20 décembre 1892, a été ouvert. Il est ainsi conçu:

"Je lègue à mon neveu James A. Koehl, $50,000, à mes quatre sœurs, Alexandrine, Pauline, Delia et Charlotte Solari, $5,000 chacune. En cas de mort des susnommés légataires, le nombre qui leur revenait sera partagé également entre ma sœur, Vve Rose Catherine Koehl, et mes nièces, Marie Martha Solari, Zoé Bryant Solari, Maud Solari, Georgiana Solari, et mon neveu Angelo John Solari.

"A mon père, J. B. Solari, je laisse les biens auxquels la loi lui donne le droit, le reste de mes biens mobiliers et immobiliers devront être divisés entre ma sœur Vve Rose Catherine Koehl et les six enfants de mon frère Angelo. Au cas où mon père me prédécederait au nombre, les biens qui lui étaient destinés feront retour aux sept héritiers."

James Koehl et Angelo Scocla sont nommés exécuteurs testamentaires.

Revue des pompiers.—Le Chef O'Connor a décidé qu'il y aurait mercredi prochain, surlendemain de l'inspection de la police, une inspection du corps de pompiers. Du côté Sud de la rue du Canal, la manœuvre aura lieu de la rue St Charles jusqu'à Julie et revienndront au point de départ par la rue du Camp.

En passant devant l'Hôtel de ville, la colonne fera halte et le maire présentera une médaille à trois membres de la compagnie No 4 et une au citoyen John Walsh, pour leur bravoure pendant l'incendie de la salle Grunewald.

Enlèvement.—Le Dr. Charles Chassaignac a la garde de qui a été confiée il y a quelques mois, un nègre, une enfant de 14 ans, a porté devant le juge Moïse une accusation de voies de fait et enlèvement contre le père de l'enfant, M. Stewart, qui a été envoyé à la prison de paroisse.

Lundi dernier, comme le docteur remettait sa nièce au couvent des Ursulines, le père et la mère qui l'attendaient dans le voisinage, lui ont enlevé l'enfant. Le père a frappé M. Chassaignac et la mère, pendant ce temps, a pris le char pour rentrer à la Nouvelle-Orléans, qu'elle a quitté depuis, paraît-il.

Succession E. Bermudez.—Le testament de M. Ed. Bermudez a été ouvert hier devant la Cour Civile. Le document est daté du 23 janvier 1892 et écrit en français. Le défunt y déclare qu'il lègue $1,000 à son fils E. Iouard auquel il a déjà donné une somme égale; il lui laisse aussi sa bibliothèque et un immeuble soit St Claude et Ursulines.

A sa fille Alzire il lègue $1,500, plus une somme qu'il lui avait déjà versée et un immeuble rue Canal entre Roman et Prieur.

A sa fille Jeanne, il laisse $3,000 et un immeuble rue Esplanade entre Chartres et Royale.

Le reste de ses biens revient à sa veuve, Elizabeth Amanda Maupassant.

Bureau de Santé.—Les membres du Bureau de Santé se sont réunis hier pour adopter des résolutions contenant des protestations contre le projet de vote par le Congrès, d'une loi relative à l'établissement d'un système national de quarantaine, lequel, vu les intérêts absolument différents des divers Etats serait vraisemblablement contraire à ceux de la Louisiane, particulièrement en ce qui concerne son commerce d'importation de produits de l'Amérique Centrale.

L'intention du Board est de faire imprimer ces protestations et de les distribuer dans toutes les Bourses commerciales de la Nouvelle-Orléans et des principales villes de la Louisiane, afin que leurs membres y donnent l'appui de leurs signatures.

Vol.—Hier matin à 9 heures, un nègre s'est présenté chez Mme Carraker, rue Sud Liberté No 186, et lui a acheté trois sacs de charbon, lui empruntant pour le transporter chez lui, une brouette neuve qu'il n'a pas rendu à sa propriétaire.

Attaque et Vol.—Hier matin à 2:30 heures, un conducteur au service de la Texas Pacific RR. Cie., M. W. A. Wimberly, étant en état d'ivresse, a été attaqué rue Poydras et St-Charles, par trois nègres qui l'ont battu et lui ont volé une somme de $80. Un des nègres un nommé George Brown, a été arrêté par un agent de la police Boylan; M. Wimberly n'ayant pas pu le reconnaître, il a été maintenu en état d'arrestation sous une accusation d'allures suspectes. Les deux autres nègres ont réussi à prendre la fuite.

Société Alsacienne-Lorraine—La société Alsacienne-Lorraine qui, tout dernièrement, réélisait ses officiers, a procédé hier soir à la cérémonie de leur installation, leur offrant à cette occasion un lunch qui a été servi chez M. E. Bauman, entre 8 et 9 heures du soir. La salle du festin était décorée avec goût et brillamment illuminée, la préparation du repas ne laissait rien à désirer, et les convives, tous en excellente humeur, ont bu à la santé et à la prospérité les uns des autres, sans oublier leur charmant hôte.

Mort d'un Chinois.—Hier à 6 heures du soir, M. Mailhes, qui demeure au No 213 de la rue de Chartres, a pris aperçu gisant sur le parquet d'une chambre donnant dans la cour, un Chinois qui l'habitait, est allé prévenir la police qui a enfoncé la porte. Après s'être assurés qu'il était mort, les agents ont prévenu le coroner qui est arrivé à 3:30 heures du soir et a constaté que la mort était le résultat d'une débilité générale. Le défunt est un nommé Stanislas Martinez, âgé de 46 ans et natif de Canton, Chine. Deux fois marié, aux Etats-Unis, il a divorcé deux fois. On a trouvé dans ses papiers, des certificats prouvant qu'il appartenait à deux loges, l'une américaine et l'autre chinoise, connue sous le nom de Foop Wo Tong.

Vol.—Hier matin à 9 heures, Mme Johnson, qui habite rue Huitième, No 234 1/2, a porté plainte à la police contre un marchand de fruits qui a pénétré chez elle et lui a volé une somme de $4, qu'elle trouvait sur une table. D'après le signalement qui lui a été donné, l'agent a arrêté, coin Josephine et Coliseé, un nommé Pietro Rinaldo qu'elle a reconnu comme étant l'individu qui l'avait volée.

Au poste de police, on n'a rien trouvé sur sa personne, et il a été maintenu pour violation de l'ordonnance qui défend aux camelots d'entrer dans les maisons sans autorisation.

Arrêté pour détournement.—Hier, à 4 heures de l'après midi, les détectives Kerwin et Littleton ont arrêté 16, dans Commercial Place, un nommé John Hunter Todd, ancien caissier de la compagnie du Northern Pacific and St-Paul and Duluth R. R., à West Duluth, Minn. Il avait quitté cette ville le 24 décembre en emportant une somme de $3,609 appartenant à la compagnie. Son signalement avait été télégraphié immédiatement à la Nouvelle-Orléans où l'on pensait qu'il s'était réfugié parce que l'on savait que sa maîtresse, une nommée Gertrude, y était venue et habitait au No 15 de la rue Howard. Les prévisions étaient justes, et Todd n'a pas tardé à être arrêté.

On a appris aussi qu'il avait quitté la ville de Winnipeg après y avoir commis un vol en juillet 1892. Il est âgé de 24 ans et ses cheveux sont d'un blond ardent.

Menus faits.—Hier matin, à 7 heures, en passant au coin des rues Calliope et Magazine, M. Smith, un employé des Magnolia mills, a été pris d'une indisposition subite et a perdu connaissance. Il a été ranimé par les soins d'un agent de police et de quelques passants.

—Informé par la Société Protectrice de l'Enfance, que Maud Penning, enfermée en ce moment à la prison de paroisse, était sur le point de devenir mère, et que sa reclusion dans un semblable moment, dans un établissement comme la prison de paroisse, pouvait lui être préjudiciable, le Dr Seemann, coroner de la paroisse d'Orléans, a transmis cette communication au juge de la cour criminelle, lui suggérant l'idée d'interner la prisonnière, jusqu'à son rétablissement, à l'Hôpital de Charité. Le juge n'a pas encore répondu à cette lettre, mais comme il est tout disposé à faire acte de clémence à l'égard de la prisonnière lorsqu'elle comparaîtra devant la cour criminelle, il est probable qu'il suivra le conseil du Dr Seemann et qu'il la fera interner à l'hôpital.

Une assez jolie définition, à propos des visites du jour de l'an:

Visiter.—Aller voir....., si quelqu'un est sorti!

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Thomas Robinson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 37,281—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par William W. Fulton, exécuteur testamentaire de cette succession, ne saurait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

4 janv—4 7 13

Succession de Adélaïde I. Noble, veuve William F. Tutt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 35,683—Division A.—Attendu que J. W. Stone a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dativ dans la succession de feue Adélaïde I. Noble, veuve de William F. Tutt, décédée; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

4 jan—4 7 13

Succession de Louis Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 37,652—Division B—Attendu que John B Vinot, administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Miller, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

31 déc—31—janv 4 9

Guillaume II et le Reichstag.

L'année 1893 a d'assez tristes débuts, en Europe. Les scandales de l'affaire du Canal de Panama ont exercé, non seulement en France, mais chez les autres nations, une déplorable influence. Mais, en réalité, dans ces intrigues, dans ces malversations, dans ces actes de corruption, dans ces achats et ces ventes de votes et de consciences, nous ne trouvons, malheureusement, rien d'extraordinaire, rien de monstrueux. Nous assistons, à peu près partout, au même spectacle. Il est convenu, aujourd'hui, dans le monde des affaires et dans le monde de la politique, qu'aucune grande entreprise n'est possible, sans l'intervention des agioteurs, des tripoteurs, des experts en l'art du chantage, des exploiteurs de toute sorte.

Mais—le fait est à noter, car il est unique—on y pourrait à outrance cela fait odieux et honteux, sans égard pour les situations, si élevées qu'elles soient, pour les réputations si grandes, si universelles qu'elles aient été jusqu'ici. La République Française se sent assez forte, pour pouvoir, sans danger pour elle, remuer toute cette boue, révéler tous ces scandales.

Nous n'en dirons pas autant de beaucoup d'autres états, qui bien plus entachés de corruption, plus gangrenés, peut-être, mettent, avec le plus grand soin, la lumière sous le boisseau, et croiraient se perdre, s'ils étaient au grand jour les misères, les hontes de leurs administrations. Ce sera, probablement, une des gloires de la nation dont nous parlons, d'avoir osé sonder la plaie et nettoyer les écuries d'Augias. Demander à l'Angleterre, à l'Allemagne, à l'Autriche, à l'Espagne d'en faire autant; elles n'en auront pas le courage, elles le jugeront de l'intérêt sur des régiments, en souffriraient cruellement; elles seraient peut-être même exposées à en périr.

C'est d'un autre mal, plus grave, d'un danger plus immédiat qu'est atteinte l'Allemagne, et dont est menacé l'Empire. Il y a mécontentement complète entre Guillaume II, d'un côté, et les législateurs du Reichstag, ainsi qu'un certain nombre de ses généraux, de l'autre.

L'empereur veut absolument augmenter son armée, et grossir considérablement le budget, déjà écrasant, qui pèse sur ses populations, et ces dernières ainsi que les représentants qu'elles ont choisis pour défendre leurs intérêts, s'y opposent avec une obstination qu'on n'est pas habitué à trouver dans ce pays. Il n'est pas possible que le jeune dominateur de l'Allemagne, si entiché qu'il soit de son pouvoir, se jette de gaîté de cœur, dans une pareille impasse et s'expose à une crise qui peut être mortelle, pour son autorité, s'il y est forcé par les circonstances. Nous croyons sincèrement que, s'il insiste sur l'adoption de son projet de loi sur l'armée, c'est que cette adoption est nécessaire, c'est qu'il faut à l'Allemagne un plus grand nombre de soldats sous les drapeaux, en vue d'une guerre, qui peut éclater d'un moment à l'autre. Mais aussi, convenons-en, une pareille situation n'est pas rassurante pour le nouvel empire. Comment, plein de jeunesse comme il l'est, plein de vigueur, de confiance, comme il devrait l'être, a-t-il l'air de trembler, sans cesse, et de douter de son avenir? Qu'est-ce donc devenue la triple alliance, avec ses millions d'hommes, qui allaient tenir en respect la France, et la forcer à courber la tête? Tout cela prouve que la République, tant bâtie, tant décriée, est plus forte qu'on ne se l'imaginait, et que l'alliance franco russe, qui était l'objet de tant d'incrédulités, est plus solide que la triplice, tant vantée, jusqu'ici. Que le conflit se poursuive, comme tout nous autorise à le redouter, entre le Reichstag et Guillaume II, le dernier dissoudra-t-il le parlement? Il sait bien que des élections générales, dans la situation actuelle, ne pourraient que lui être défavorables. Il trouverait tout au moins une opposition qu'auparavant dans le parlement.

Il ne lui resterait que deux parties à prendre: ou faire une reculade dans laquelle sombrerait une grande partie de autorité, ou tenter un coup d'Etat, qui serait plus dangereux encore, pour lui. Tout s'éclaircira, espérons-le. L'Europe a, en ce moment, plus besoin que jamais, de paix et de tranquillité.

DÉPÊCHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

L'Affaire du Canal de Panama

Paris, 5 janvier.—M. Blondin, du Crédit Lyonnais, dont l'arrestation a été ordonnée par le juge d'instruction M. Franquevillle, devant lequel les témoignages relatifs au scandale de Panama sont pris, était au service de la compagnie du canal, à l'époque que les bons de loterie ont été émis.

L'arrestation de M. Blondin est due aux allégations faites au juge par M. Marius Fontane, un des directeurs de la compagnie du Canal, qui est actuellement en prison.

Paris, 5 janvier.—L'accusation portée contre M. Blondin et qui a causé son arrestation est, qu'il a distribué les fonds de la Compagnie du Canal parmi les journaux pour corrompre ceux ci et en considération des réclames publiées par les dits journaux sur la dernière émission des bons du Canal de Panama.

M. Blondin n'est qu'un simple commis au service du Crédit Lyonnais, sans autre relation avec l'administration du Crédit Lyonnais, et a été employé comme commis au Crédit Lyonnais, quelque temps après sa complicité alléguée dans le scandale de Panama. On verra, par conséquent, que le fait de mentionner le Crédit Lyonnais, au sujet de l'arrestation de Blondin, ne doit pas être interprété comme incriminant en aucune façon cette institution dans les relations de M. Blondin avec l'entreprise du canal de Panama.

Paris, 5 janvier—M. Balhut, ministre des travaux public, dans le cabinet de Freycinet, en 1885, a comparu aujourd'hui devant le juge d'instruction, M. Franqueville, pour confronter MM Charles de Lesseps et Marius Fontane.

Après un examen de deux heures, M. Balhut a reçu l'ordre d'avoir à comparaître de nouveau le 10 janvier devant le juge Franquevillle.

La position actuelle de M. Balhut est énigmatique. Il a été accusé par M. Fernand Martin, un banquier, d'avoir été employé par la compagnie de Panama pour influencer les députés accusés d'avoir reçu la plus-value des reprises de l'argent de la compagnie.

M. Armengaud, un ingénieur civil, et ex-membre du Conseil de Ville a aussi porté des accusations très compromettantes contre lui. M. Balhut était le condisciple de M. Armengaud et son ami intime. Il allait fréquemment à une époque à la maison de campagne de celui-ci. Il y a environ 5 ans M. Balhut délaissa Mme Armengaud à quitter le toit conjugal et à fuir avec lui, quoiqu'elle fut mère de trois enfants.

M. Armengaud obtint un divorce de sa femme et liquida la fortune de celle-ci, qui, à l'époque de leur mariage, s'élevait à 3,000,000 de francs. Un tiers de ce montant va au mari pendant sa vie durante, un tiers aux enfants et la balance à la femme.

M. Armengaud a déclaré à l'époque que M. Balhut n'avait pas un sou avant de s'être accaparé du million de francs que Mme Armengaud avait touché. A cette assertion de M. Armengaud, M. Balhut a répondu par une lettre ayant pour objectif de démontrer qu'il avait, avant 1886, un revenu indépendant de 40,000 francs. Les accusations de M. Martin ont aussi été démenties par M. Balhut.

M. Blondin qui a été arrêté hier, ayant été examiné par le juge Franquevillle, a été, dit-on, un intermédiaire entre une commission et les députés. A cette époque il était le secrétaire privé de M. Balhut.

Son arrestation a été le sujet de conversation aujourd'hui dans les couloirs de la Chambre. On suppose que celui-ci témoignage hier impliquait M. Balhut et a été la cause directe de l'interrogatoire qu'on a fait subir aujourd'hui à celui-ci.

L'opinion générale est que la réélection de M. Floquet, comme président de la Chambre des Députés, est certaine.

Mort de M. Albert Delpit.

Paris, 5 janvier—M. Albert Delpit, dérivain distingué bien connu, est mort.

Il était né à la Nouvelle-Orléans le 30 janvier 1849.

Bonne trésorerie.—Banque de France

Paris, 5 janvier—Le trois pour cent est coté à 94 francs 37 1/2 centimes.

L'état hebdomadaire de la Banque de France indique une diminution de 4,227,000 francs en or et 6,299,900 francs en argent.

Mort de M. Amédée Victor Guillemine

Paris, 5 janvier—M. Amédée Victor Guillemine est mort. Il était né le 5 juillet 1826 à Pierre, France, et a été député à Paris. En 1860, il fonda un journal démocratique à Chambey, ayant pour titre *La Savoie*.

Subséquemment il vous presque tout son temps aux études scientifiques.

Il a écrit aussi nombre de volumes sur des sujets astronomiques.

Parmi ses ouvrages sont: "La Lune," "le Soleil," "la Comète" et des "Eléments de Cosmographie." Il a fait des articles pour plusieurs "magazines" sur des sujets économiques.

La Bourse.

Paris, 5 janvier—A la Bourse aujourd'hui les actions du crédit foncier sont tombées de 20 et celles du crédit Lyonnais de 15 francs.

Arrivée du steamer français La Bretagne.

Havre, 5 janvier—Le steamer français *La Bretagne* est arrivé de New York dans ce port.

La Gazette de la Bourse.

St-Pétersbourg, 5 janvier—La *Gazette de la Bourse* écrit que les dépenses pourvues dans le budget pour 1893, s'élèvent à $1,000,000 de roubles.

Les dépenses supplémentaires, dit la même feuille, sont dues principalement à la décision du gouvernement de donner plus de valeur au système de chemin de fer actuel, en construisant de nouvelles mines et en donnant de l'extension aux anciennes.

Nouvelle confirmée.—Le Czar.

Berlin, 5 janvier—Des dépêches de St-Pétersbourg confirment la nouvelle que le Czar va mal. Le bruit court de l'intérieur de transférer au Saint Synode, l'administration de toutes les affaires de l'église.

C'est d'un autre mal, plus grave, d'un danger plus immédiat qu'est atteinte l'Allemagne, et dont est menacé l'Empire. Il y a mécontentement complète entre Guillaume II, d'un côté, et les législateurs du Reichstag, ainsi qu'un certain nombre de ses généraux, de l'autre.

L'empereur veut absolument augmenter son armée, et grossir considérablement le budget, déjà écrasant, qui pèse sur ses populations, et ces dernières ainsi que les représentants qu'elles ont choisis pour défendre leurs intérêts, s'y opposent avec une obstination qu'on n'est pas habitué à trouver dans ce pays. Il n'est pas possible que le jeune dominateur de l'Allemagne, si entiché qu'il soit de son pouvoir, se jette de gaîté de cœur, dans une pareille impasse et s'expose à une crise qui peut être mortelle, pour son autorité, s'il y est forcé par les circonstances. Nous croyons sincèrement que, s'il insiste sur l'adoption de son projet de loi sur l'armée, c'est que cette adoption est nécessaire, c'est qu'il faut à l'Allemagne un plus grand nombre de soldats sous les drapeaux, en vue d'une guerre, qui peut éclater d'un moment à l'autre. Mais aussi, convenons-en, une pareille situation n'est pas rassurante pour le nouvel empire. Comment, plein de jeunesse comme il l'est, plein de vigueur, de confiance, comme il devrait l'être, a-t-il l'air de trembler, sans cesse, et de douter de son avenir? Qu'est-ce donc devenue la triple alliance, avec ses millions d'hommes, qui allaient tenir en respect la France, et la forcer à courber la tête? Tout cela prouve que la République, tant bâtie, tant décriée, est plus forte qu'on ne se l'imaginait, et que l'alliance franco russe, qui était l'objet de tant d'incrédulités, est plus solide que la triplice, tant vantée, jusqu'ici. Que le conflit se poursuive, comme tout nous autorise à le redouter, entre le Reichstag et Guillaume II, le dernier dissoudra-t-il le parlement? Il sait bien que des élections générales, dans la situation actuelle, ne pourraient que lui être défavorables. Il trouverait tout au moins une opposition qu'auparavant dans le parlement.

Il ne lui resterait que deux parties à prendre: ou faire une reculade dans laquelle sombrerait une grande partie de autorité, ou tenter un coup d'Etat, qui serait plus dangereux encore, pour lui. Tout s'éclaircira, espérons-le. L'Europe a, en ce moment, plus besoin que jamais, de paix et de tranquillité.

WASHINGTON.

CONGRES.

Sénat.

Washington, D. C., 5 janvier—Le sénateur Hill a présenté une résolution qui sera discutée demain, demandant au président d'Etat d'informer le Sénat si le bill de M. Chandler ayant trait à la suspension de l'immigration est en violation des traités.

Les débats sont ensuite repris sur le anti-option bill.

Le vote sur la résolution présentée par M. H Il, de New York, au sujet du bill de M. Chandler:

Reçu, que le greffier du Sénat soit requis de transmettre au Secrétaire d'Etat une copie de bill du Sénat actuellement pendant devant ce corps, intitulé "Un bill pour la suspension de l'immigration pendant une année," et que le secrétaire d'Etat soit, et est par le présent, respectueusement requis d'informer le Sénat, dès qu'il